

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	26
Date de convocation : le 27 mars 2024		
Date d'affichage : le 3 avril 2024		

**Séance du 2 avril
deux mille vingt quatre
à vingt heures trente**

DELIBERATION

N° 2024.21

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 2 avril 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, CURUTCHET, GUERIN, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur BOUDJEMAI,
Monsieur JACOB ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL

Secrétaire de séance : Madame LAMAIRE

OBJET :

Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et L2311-11,

VU le Compte Administratif et le Compte de Gestion définitif de l'exercice 2023,

CONSIDERANT le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 650 651,88 €	1 234 230,51 €
Dépenses	11 187 168,26 €	1 181 964,78 €
Résultat brut	463 483,62 €	52 265,73 €
Report résultats antérieurs	2 467 056,38 €	2 554 875,64 €
Résultat de clôture (a)	2 930 540,00 €	2 607 141,37 €
<i>Pour information Restes à Réaliser Recettes</i>		189 858,46 €
<i>Pour information Restes à Réaliser Dépenses</i>		528 255,72 €
<i>Pour information Solde des Restes à Réaliser (b)</i>		-338 397,26 €
Résultat après intégration des Restes à Réaliser (a) + (b)	2 930 540,00 €	2 268 744,11 €

Résultats 2023 au compte de gestion définitif :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077203

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHELLES

ETABLISSEMENT : MAGNY LE HONGRE
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73000 - MAGNY LE HONGRE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 554 874,90		52 265,73	0,74	2 607 141,37
Fonctionnement	2 458 294,95		463 483,62	8 761,43	2 930 540,00
TOTAL I	5 013 169,85		515 749,35	8 762,17	5 537 681,37
II - Budgets des services à caractère administratif 73101-CCAS MAGNY LE HONGRE					
Investissement	1 080,00				1 080,00
Fonctionnement	11 123,64		-2 582,19		8 541,45
Sous-total	12 203,64		-2 582,19		9 621,45
TOTAL II	12 203,64		-2 582,19		9 621,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 025 373,49		513 167,16	8 762,17	5 547 302,82

Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SADR/040 portant dissolution de l'association foncière de remembrement de MAGNY-LE-HONGRE
: 001 = 0,74 002 = 8 761,43

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077203

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHELLES

ETABLISSEMENT : MAGNY LE HONGRE
ETAT : II-3 - Page gauche 1

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

73000 - MAGNY LE HONGRE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	380 950,39	7 500,00	388 450,39
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 160,00	191 923,49	309 083,49
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 183 210,74	397 913,12	1 581 123,86
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 046 400,00		2 046 400,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 000,00		8 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 735 721,13	597 336,61	4 333 057,74
45411	Opération pour compte tiers n° 45411	5 000,00		5 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	5 000,00		5 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 740 721,13	597 336,61	4 338 057,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00		15 000,00
041	Opérations patrimoniales	110 000,00		110 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	125 000,00		125 000,00
TOTAL GENERAL		3 865 721,13	597 336,61	4 463 057,74

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} :

Décide que l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2023, soit 2 930 540,00 €, constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) et que l'excédent d'investissement global cumulé au 31 décembre 2023, soit 2 607 141,37 €, constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).

ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Remise aux archives communales,

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL



(Handwritten signature in blue ink)
Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.